



Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel de MATIGNON
57 Rue de Varenne,
75007 PARIS

Bordeaux, le 17 janvier 2023

Copie : Monsieur le garde des Sceaux,

Madame la Première ministre,

Nous voulons par ce courrier vous alerter sur la situation critique des intervenant(e)s socio-judiciaires de nos associations.

A ce jour, ces salarié(e)s, qui accompagnent pourtant quotidiennement des personnes en grande difficulté sociale sur mandat de l'institution judiciaire, n'ont toujours pas bénéficié de la revalorisation annoncée le 18 février dernier pour le secteur social et médico-social.

Au-delà de l'injustice manifeste et de l'incompréhension légitime que cela engendre auprès de ces professionnel(le)s, pourtant tou(te)s reconnu(e)s comme travailleuses et travailleurs sociaux, cette absence de considération entraîne des difficultés croissantes au sein de nos structures.

Au regard de la multiplicité des activités de certaines de nos associations (socio-judiciaire, insertion, hébergement, accompagnement éducatif en milieu ouvert...), une partie des professionnel(le)s de nos équipes se sont vu(e)s attribuer cette revalorisation lorsque d'autres, en particulier les intervenant(e)s socio-judiciaires, en sont toujours exclu(e)s. Ces inégalités de traitement génèrent, outre de fortes tensions au sein des équipes, des risques de contentieux.

L'attractivité des métiers du socio-judiciaire s'en trouve également grandement affectée, alors qu'elle est déjà problématique pour l'ensemble du champ social. Les différences de salaires importantes induites par cette situation, entraînent des difficultés de recrutement, des démissions ou des demandes de mobilité vers des postes plus attractifs en termes de rémunération.

Tout ceci met en péril le bon fonctionnement de nos structures et par conséquent la qualité de l'accompagnement que nous proposons aux personnes que nous prenons en charge via un mandat judiciaire.

.../...



Nos associations, regroupées au sein de la fédération Citoyens & Justice, sont essentielles au bon fonctionnement de la justice par l'accompagnement et la réinsertion qu'elles mettent en œuvre en direction des personnes placées sous main de justice, dans l'objectif de lutter contre la délinquance et de prévenir la récidive. A titre d'exemple, le secteur associatif socio-judiciaire met en œuvre 90% des enquêtes sociales renforcées nécessaires à la procédure pénale et 75% des contrôles judiciaires socio-éducatifs, ou encore 45% des placements à l'extérieur.

Nous sommes extrêmement inquiets pour l'avenir de nos missions et de nos associations, et comptons sur une action rapide de votre part.

La fédération Citoyens & Justice se tient à votre disposition pour échanger sur les modalités de mise en œuvre de cette nécessaire revalorisation.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de notre très haute considération.

La Présidente de Citoyens & Justice

Marielle THUAU

.../...

PJ : liste des premières associations signataires du réseau Citoyens & Justice

351 Boulevard Wilson

CS 31679 - 33073 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65

federation@citoyens-justice.fr - www.citoyens-justice.fr

Association loi 1901 / Centre de formation n°72 33 09046 33 / Siret 331 942 482 00042 / APE 9412Z



Les premières associations signataires du réseau Citoyens & Justice :

A.A.P.é PARIS
A.C.J.E.T. 37 - TOURS
A.C.J.M. - COUTANCES
A.C.J.P.B. - BAYONNE
A.D.A.J - SAINT BRIEUC
A.I.S. 35 - RENNES
A.L.I.S. TRAIT D'UNION - BRIOUDE
A.R.S.L. - LIMOGES
A.S.E.J. - BETHUNE
AAVIV - TOULON
ACJUSE - LE MEE SUR SEINE
ADAE 62 - ARRAS
ADAES 44 - ST SEBASTIEN SUR LOIRE
ADAJ 52 - CHAUMONT
ADARS-SSECJOA - BEAUVAIS
ADAVEM JP 40 MONT DE MARSAN
ADCE 83 - LA LONDE LES MAURES
ADSEA 86 – PRISM - POITIERS
AGASEF - SAINT ETIENNE
AERS - MONTPELLIER
AJC 31 - SAINT GAUDENS
AJHIRALP - GRENOBLE
AJIR AJC – PAU
AMAV - AVIGNON
ANEF - BOURG LES VALENCE
ANEF CANTAL- AURILLAC
ANEF-FERRER - NANTES
APCARS - PARIS
APERS - AIX EN PROVENCE
APPUIS - MULHOUSE
APREMIS - AMIENS
ARAVIC FRANCE VICTIMES 19 - BRIVE
ARILE - MAGNY LE HONGRE
ARS 95- SAINT OUEN L'AUMONE
ARSEA- STRASBOURG
ASSOCIATION LE MAS- LYON
ASSOCIATION YVES LE FEBVRE - AMIENS
ASSOCIATION JEAN COTXET - PARIS
ATELIER DES ORMEAUX - MANOSQUE
AURORE - PARIS
AVEDEACJE - EVREUX
AVIMEJ - FRANCE VICTIMES 77 - MEAUX
C.O.D.A.S.E. - GRENOBLE
CASP - MONTREUIL
CHRS JEAN POLIDORI - AIX EN PROVENCE
CPCV Ile de France - SAINT PRIX
DON BOSCO – EMERGENCE - BREST
EMERGENCE(s) - ROUEN
ENFANCE CATALANE - PERPIGNAN
ESPERER 95 – PONTOISE
FRANCE VICTIMES 12 ADAVEM - RODEZ
GUADAV - POINTE A PITRE
HARPEGES - GRASSE
INALTA - LE MANS
L'APPUI – NIORT
L'HOMME DEBOUT - SAINT HERBLAIN
LE CAST - REIMS
MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT - PARIS
MEDIATIONS 49 - ANGERS
MONTJOYE - NICE
PERMIS DE CONSTRUIRE - NANTES
POSSIBLE - LYON
PRIM'TOIT - VALENCIENNES
REALISE - VILLERS LES NANCY
REVIVRE – COLOMBELLES
S.A.H./A.P.L.B. - ANGOULEME
SAAJ - LE MANS
SAUVEGARDE 42 - SAINT ETIENNE
SAUVEGARDE 56 - LORIENT
SAUVEGARDE DU VAL D'OISE - PONTOISE
SAUVEGARDE SEINE ST DENIS -BOBIGNY
SEDAP - DIJON
SIAAJ - GRENOBLE

351 Boulevard Wilson

CS 31679 - 33073 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65

federation@citoyens-justice.fr - www.citoyens-justice.fr

Association loi 1901 / Centre de formation n°72 33 09046 33 / Siret 331 942 482 00042 / APE 9412Z